

# ADR SOUS EXEMPTIONS : (MPM-073)

## Contexte :

Informer les chauffeurs sans certificat ADR qui effectuent parfois des transports de marchandises dangereuses bénéficiant d'une exemption de l'ADR, afin qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires pour que leur sécurité et celle des autres ne soient pas compromises, ainsi que la rédaction d'un document de transport comme le stipule l'ADR sous exemptions.

## Structure de la formation :

La formation se compose de 7h00 de théorie

## Les sujets suivants sont abordés :

- ✓ Réglementation en matière de transport de marchandises dangereuses
- ✓ Classification des marchandises dangereuses :
- ✓ Récipients / emballages pour le transport de marchandises dangereuses
- ✓ Le document de transport (Forme et contenu ; cas particuliers ; langues à utiliser ; rôle en tant que chauffeur)
- ✓ Signalisation
- ✓ Règlement pendant le transport
- ✓ Prévention et mesures d'urgence
- ✓ Arrimage et protection du chargement
- ✓ Exemptions

## Spécifications :

Durée de la formation : 7 heures de formation théorique – (FC = 7 points)

Max. 20 candidats par formation

Module se rapportant au **deuxième thème** des annexes de l'arrêté royal du 4 mai 2007

